

**CONSEIL DE VILLE DE MOUTIER
SEANCE DU 27 FEVRIER 2023, A 19 H 30,
A LA SOCIÉTÉ HALLÉ
PROCES-VERBAL N° 384**

Ordre du jour

1. Appel (page 3)
2. Déclarations de groupes (page 4)
3. Procès-verbal N° 383 du 30 janvier 2023 (page 5)
4. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'acquisition de la parcelle N° 3341 aux Laives pour un montant de Fr. 324'285.— (page 5)
5. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Léonard Paget intitulée : « Subventions pour les énergies renouvelables, montants trop faibles ? » (N° 1781 – IN 506) (page 8)
6. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Mathieu Houmard intitulée : « Végétaliser la place de la gare ! » (N° 1783 – IN 507) (page 9)
7. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal (page 10)
8. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens (page 11)
9. Communications (page 11)
10. Questions orales (page 12)
11. Divers (page 16)

Affaires en suspens

- **N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse : 10.02.2023**
Question écrite de M. Léonard Paget intitulée : « Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier ». ***Une procédure est actuellement en cours. Aucune information ne peut être fournie actuellement. Le traitement de la question écrite sera repris par le Conseil municipal dès que l'avancement de ladite procédure le permettra.***
- **N° 1785 – IN 508 | Délai de réponse : 06.06.2023**
Interpellation du PCSI relative à la tarification du Centre de l'enfance
- **N° 1786 – MO 724 | Délai de réponse : 06.08.2023**
Motion du Centre portant sur une modification du Règlement scolaire.
- **N° 1787 – MO 725 | Délai de réponse : 06.08.2023**
Motion des Jeunes progressistes de gauche demandant de faciliter le contact entre la population et les élu-es via une adresse de courriel. ***Motion déclarée recevable par le Bureau du Conseil de Ville sous la forme de la motion interne. Transformation demandée à l'auteur.***

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « **Documentation du Conseil de Ville** », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-de-ville>).
- Vous trouverez en annexe les **dates des séances du Bureau et du Conseil de Ville pour l'année 2023**.
- Vous recevez, en annexe, la statistique 2022 « Mouvement de la population », pour information.

INTRODUCTION

M. Julien Berthold, Président : Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les représentants de la presse, chers représentants du public, chers collègues, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance de notre législatif.

En préambule, suite à la dernière séance, je tiens à faire un petit rappel concernant les questions orales et les divers. Les membres du Conseil de Ville qui désirent intervenir s'inscrivent en début de séance auprès du Président. Ils disposent de deux minutes pour leur question, après quoi le membre du Conseil municipal interpellé y répond sur le champ durant quatre minutes au maximum.

Les questions orales et les divers doivent être les plus concis possible. Les questions précises doivent être posées où il est possible de répondre en quelques mots. Sinon une intervention parlementaire doit être déposée, question écrite ou interpellation.

Il est également proposé aux Conseillers de Ville de s'approcher en amont du Conseil municipal pour les questions d'ordre technique afin qu'une réponse puisse être donnée lors de la séance. Le but c'est d'éviter aussi qu'on ait des questions orales qui se reportent de séance en séance. Je vous remercie de prendre bonne note de ces informations.

Pour ce soir, au niveau des présences, sont absents et excusés : Mme Maryline Tièche (Le Centre), remplacée par M. Philippe Stäger ; M. Pierre Coullery (PSA), remplacé par M. Mathieu Houmard ; Mme Laure Hagmann Bortolussi (PSA), est remplacée par M. Jérôme Nicoulin ; M. Christophe Winistoerfer (PSA), est absent et non remplacé.

Ordre du jour

Vous avez reçu l'ordre du jour de la présente séance, est-ce qu'il appelle des modifications de votre part ?

Si ce n'est pas le cas, **l'ordre du jour est accepté tacitement.**

1. Appel

- membres présents	: 37
- membres absents et excusés	: 4
- membres suppléants présents	: 3
- membres présents à la séance	: 40

40 membres sont présents :

PSA : Mmes Mylène Jolidon, Sandrine Juillard, Jeanne Lusa, Sandra Monnerat Choffat, Corinne Schwab, Pauline Weiss, Marina Zuber et MM. Cédric Erard, Daniel Heizmann, Patrizio Robbiani ; **Le Centre** : Mmes Caroline Branca, Souade Wehbé et MM. Bastien Eschmann, Christophe Nicoulin, Sébastien Queloz ; **RPJ** : Mme Chantal Mérillat et MM. Enzo Dell'Anna, Grégory Mosimmann, Claude Mottaz ; **RAU** : Mme Mathilde Roulin et MM. Jonas Girardin, Corentin Faivre ; **MAV** : Mmes Anne-Catherine Bögli, Pascale Gerber, Maryline Schnegg et MM. Pascal Amrein, Francis Carnal, Raphaël Girault, Benoît Marchand, Francis Pellaton, Thierry Leuenberger ; **PCSI Jura** : MM. Julien Berthold, Claude Girardin ; **Osez Moutier !** : MM. Patrick Muster, Patrick Schlup ; **JPG** : M. Léonard Paget.

4 membres sont absents et excusés :

(PSA) MM. Pierre Coullery et Christophe Winistoerfer ; Mme Laure Hagmann Bortolussi : (Le Centre) Mme Maryline Tièche.

3 membres suppléants sont présents :

(PSA) MM. Mathieu Houmard et Jérôme Nicoulin ; (Le Centre) M. Philippe Stäger.

Représentation du Conseil municipal :

M. Marcel Winistoerfer, maire, Mme Suzanne Kohler, vice-maire, MM. Karim Bortolussi, Pierre Sauvain, Marc Tobler, Pascal Eschmann, Stéphane Girardin, Clément Piquerez.

Présidence :

M. Julien Berthold

Secrétaire :

M. Christian Vaquin, Chancelier

Retranscription du procès-verbal :

Mme Joëlle Seuret, secrétaire chancellerie

2. Déclarations de groupes

M. le Président : Le Rauraque s'est inscrit, M. Corentin Faivre.

M. Corentin Faivre : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Lors du précédent Conseil de Ville, le Rauraque a retenu un chiffre : 2 ! Non, ce n'est pas l'étoile gagnante du tirage de l'Euromillions. Ce simple chiffre correspond au nombre de personnes élues de moins 30 ans au sein des commissions municipales... 2 places sur les 55 disponibles que nous avons votées !

Cette absence de jeunes dans les commissions peut s'expliquer car le Rauraque, qui plaçait un jeune dans chaque commission les autres années, a perdu son unique siège lors de la nouvelle répartition.

On notera notamment que dans la Commission scolaire, le plus jeune membre a 37 ans et que dans la Commission Culture, Jeunesse et Sport, si l'on excepte Madame Pauline Weiss, le plus jeune a 45 ans !

Nous voulons également rebondir sur une récente étude dévoilée par la RTS. Elle a démontré que 4 jeunes âgés de 18-25 ans sur 5 ne voient pas l'avenir de manière positive. Elle dit que les jeunes se plaignent d'un manque de perspectives d'avenir (par exemple la crise énergétique, les changements climatiques, le marché du travail, la guerre en Ukraine ou encore l'inflation des prix) et ne se sentent pas suffisamment compris. L'étude montre également que plus de la moitié des jeunes estime qu'il y a un fossé entre les générations.

Par expérience et des remarques de certaines personnes des alentours, nous trouvons également ce fossé dans des associations ou des événements culturels. Des jeunes intègrent différents comités dans le but de rajeunir leurs effectifs. Ils abandonnent au bout de quelques temps car toutes leurs idées sont tout simplement "rejetées", souvent du fait que les expérimentés ne sont pas du même avis.

Finalement, ces jeunes finissent par créer leurs sociétés ou événements de leur côté. Et pour la plupart du temps, cela fonctionne !

Si les jeunes sont l'avenir, pourquoi nous ne les laissons pas tout simplement faire leurs expériences ? Pourquoi est-ce difficile pour un jeune d'accéder au pouvoir public ? Comment la commune envisage-t-elle, à l'avenir, la place des jeunes dans notre société ? Ces réflexions méritent d'être menées, même à notre échelle communale.

Peut-être que ce "fossé" peut être comblé, si les jeunes trouvent une place dans nos institutions.

Dans tous les cas, Le Rauraque mène déjà des réflexions dans ce sens et que nous vous proposerons dans un avenir proche. Nous continuerons à défendre les intérêts des jeunes et nous espérons que nos voix sont et seront entendues à l'avenir.

M. le Président : Merci M. Corentin Faivre. Personne d'autre ne s'est inscrit pour les déclarations de groupe.

3. Procès-verbal No 383 du 30 janvier 2023

M. le Président : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 30 janvier. Est-ce qu'il appelle des commentaires de votre part ? Si ce n'est pas le cas, veuillez l'accepter par un levé de carte.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le procès-verbal no 383 du 30 janvier 2023 est accepté.

4. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'acquisition de la parcelle No 3341 aux Laives pour un montant de Fr. 324'285.-

La parcelle en question propriété du canton a été transférée à la Confédération au terme de la réalisation de la route nationale A16.

Selon un accord passé avec le canton, la Municipalité est au bénéfice d'un droit de préemption d'achat qui court jusqu'au 31 mars 2023. Une prolongation de délai a été sollicitée ; toutefois la Confédération n'est pas entrée en matière. Passé cette date, la parcelle sera mise en vente sur le marché libre et donc susceptible d'être acquise par un tiers.

Afin de ne pas passer à côté de cette opportunité d'achat, les parcelles prévôtoises en zone de construction pour l'industrie étant très rares, le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 novembre 2022, a décidé d'opter pour l'acquisition de la parcelle N° 3341.

L'idée est de mettre ensuite à disposition cette parcelle pour la réalisation du chauffage à distance à Moutier. Il s'agira donc d'un apport en nature dans la future société à créer, appelée à réaliser ce projet.

Si ce dernier venait à ne pas être concrétisé, ladite parcelle pourrait très facilement être revendue à des promoteurs privés.

Jusqu'à l'échéance du droit de préemption, le prix de Fr. 65.— le m² négocié avec le canton reste en vigueur. La parcelle N° 3341 déjà viabilisée représente une surface totale de 4'989 m².

Le crédit d'investissement (patrimoine financier) demandé est de **Fr. 324'285.—**. Un montant global de Fr. 1'500'000.— est prévu à la planification financière, sous l'année 2023, pour une participation sous une forme à définir Aux Laives.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à bien vouloir accepter l'arrêté annexé.

M. Karim Bortolussi, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Ville, chers collègues. Je vous confirme en tout point le rapport relatif à l'achat de la parcelle 3341 qui est sise aux Laives, dans le quartier industriel, pour un montant de Fr. 324'285.-, avec à l'appui les préavis favorables et à l'unanimité et de la Commission technique et de la Commission des finances.

Pour rappel, la commune est au bénéfice d'un droit de préemption sur cette parcelle avec un prix de Fr. 65.- du m², donc un prix tout à fait intéressant, qui a été négocié à l'époque avec le canton dans le cadre de la remise des travaux relatifs à la Transjurane.

Depuis lors le terrain a été transféré à la Confédération. Concernant le chauffage à distance, après une longue analyse et quelques tergiversations, je vous l'accorde, la parcelle qui vous

est soumise ce soir a été identifiée comme l'endroit le plus propice à l'implantation de la future chaufferie.

La configuration des lieux, en effet, avec une légère pente, un accès rapide par l'autoroute, aussi également pour désengorger le centre-ville, permettra aux véhicules chargés de livrer le combustible, à savoir le bois, d'éviter le centre-ville si cette parcelle on en fait l'acquisition ce soir. Ce sont autant d'atouts qui valorisent finalement l'achat de cette parcelle en faveur du chauffage à distance.

Maintenant si ce projet de chauffage à distance ne devait pas voir le jour, ce que j'estime peu probable en l'état, on est en pleines négociations aujourd'hui avec notre partenaire, et bien le terrain en question sera remis en vente à l'intention d'autres acteurs dans le cadre d'implantations d'entreprises.

Ce terrain est par ailleurs convoité par l'industrie et une future mise en vente devrait trouver acquéreur sans trop de difficultés. On est donc dans une logique gagnant gagnant en acquérant ce terrain, les zones industrielles encore libres étant très rares loin à la ronde.

En cas de refus de votre part ce soir, c'est par la suite la Confédération qui définirait un nouveau prix et qui en tirerait les bénéfices de la vente.

Encore un point important. Il faut noter ici que cette parcelle n'est pas située sur un site pollué, il n'y a donc pas à craindre de coûts supplémentaires liés par exemple à des travaux d'excavation. D'ailleurs les analyses que nous avons montrées le démontrent très bien.

Vous avez pu le lire aussi, le droit de préemption court jusqu'au 31 mars 2023, donc dans un peu plus d'un mois. Passé ce délai, effectivement la parcelle sera mise en vente sur le marché libre et nous n'aurions alors plus rien que les yeux pour pleurer. Mais j'ose croire que vous ferez le bon choix tout à l'heure. Sachez encore que l'acte de vente est dans les starting block et qu'il n'attend plus que votre aval pour s'élancer.

S'agissant également des finances communales, et sachant que le budget 2023 n'est pas encore arrêté, l'échéance du 31 mars 2023 a été prise en considération pour la libération d'un crédit d'investissement du patrimoine financier urgent. Cette acquisition, selon les contacts que j'ai pu avoir aussi avec le caissier municipal, n'aura donc aucun impact sur le budget de fonctionnement 2023 car le montant sera comptabilisé comme patrimoine financier qu'il faut considérer comme un placement.

Nous pouvons donc engager cette somme immédiatement, quelle que soit la finalité du vote sur le budget communal.

Encore une chose, ce montant de Fr. 324'000.- s'inscrit dans une somme beaucoup plus large de 1.5 million établie à la planification financière pour le chauffage à distance.

Pour le reste, et bien je vous renvoie au contenu complet du Conseil municipal dans son rapport et pour toutes les raisons invoquées, je vous recommande bien évidemment d'accepter l'arrêté tel qu'il vous est soumis ce soir par le Conseil municipal. Merci de votre attention et à disposition.

M. le Président : Merci M. Karim Bortolussi. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. L'entrée en matière est donc acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond. M. Patrizio Robbiani.

M. Patrizio Robbiani : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs du Conseil municipal, chers collègues. Nous avons ce soir à décider de l'achat d'une parcelle intéressante en zone industrielle, aux Laives. La commune a un droit de préemption sur ce terrain. La Confédération, qui en est propriétaire et qui a accepté un certain temps de retarder la vente de ladite parcelle, veut maintenant s'en débarrasser.

Nous nous trouvons donc dans une situation très avantageuse, mais n'avons plus le choix de tergiverser. Ne pas se porter acquéreur de cette parcelle serait une erreur pour notre collectivité.

En effet, la commune a la possibilité d'acheter cette parcelle à un prix préférentiel. Si elle ne le fait pas avant le 31 mars, la Confédération mettra le terrain en vente au plus offrant.

Si nous acceptons ce crédit ce soir, la commune possédera cette parcelle. Trois possibilités s'ouvrent alors :

La première est que nous nous lancions dans le projet de chauffage à distance que le PSA appelle de ses vœux depuis longtemps et, dans ce cas-là, ce terrain est actuellement celui

qui est retenu pour y installer la centrale de chauffage et la commune pourra en avoir besoin dans ce cadre. C'est le scénario que le PSA voudrait voir se réaliser.

Mais, si ce scénario ne devait pas se réaliser, la commune pourrait toujours utiliser ce terrain à d'autres fins ou le mettre en vente avec un bénéfice à la clé.

On constate donc que, quoi que fasse la commune de ce terrain une fois acheté, elle ne peut qu'en tirer des avantages.

C'est pourquoi le Parti socialiste autonome vous propose d'accepter avec enthousiasme l'acquisition de la parcelle n° 3341 aux Laives pour un montant de 324'285.- francs.

Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. La discussion continue. M. Francis Pellaton.

M. Francis Pellaton : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Moutier à Venir recommande à tout le monde d'accepter cet achat de terrain au prix auquel il l'achète, terrain industriel. Je crois que c'était vraiment un prix qu'on ne va plus jamais trouver dans la région. Il y a juste une chose que je voulais demander au Conseil. Est-ce qu'au moins la Confédération ne demande pas une clause au cas où la commune de Moutier ne réaliserait pas son chauffage à distance et désire le vendre au plus offrant ? Je voulais juste savoir ça, sinon je ne peux que vous recommander, parce que du terrain à ce prix-là... ce n'est pas un terrain des plus plats, mais on peut très bien adapter un bâtiment. En plus comme on voit un petit peu les chauffages à distance, il y a toujours un peu deux, trois niveaux. Donc je ne peux que vous demander, vous recommander, de bien voter pour ce terrain.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton. M. Karim Bortolussi.

M. Karim Bortolussi : Monsieur le Président, Monsieur Pellaton. Je suis très satisfait que vous souhaitiez aussi avec votre groupe faire l'acquisition de cette parcelle. Il n'y a pas de clause qui a été prévue avec la Confédération spécifiquement pour le chauffage à distance. C'est un terrain qui est mis à disposition de la commune, nous avons un droit de préemption que nous souhaitons faire valoir. Mais il n'y a pas d'autre clause à disposition actuellement. Merci.

M. le Président : Merci M. Karim Bortolussi. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Nous allons passer à la discussion article par article.

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE FINAL : (à main levée)

A une majorité évidente, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l' article 47, lettre b) du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- sur préavis favorable de la Commission technique ;
- sur préavis favorable de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil municipal

a r r ê t e :

Art. 1 : Le crédit d'investissement du patrimoine financier de Fr. 324'285.— relatif à l'acquisition de la parcelle N° 3341 aux Laives **est voté.**

Art. 2 : Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

5. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Léonard Paget intitulée : « Subventions pour les énergies renouvelables, montants trop faibles ? » (No 1781 – IN 506)

Selon l'article 1 du Règlement sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables (FCEE), le Fonds est destiné, notamment, à :

- soutenir des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et à la production d'énergies renouvelables ;
- financer les projets visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le domaine du bâtiment pour les immeubles existants ou nouveaux.

De plus, selon l'article 4, « *Tout projet entrant dans le cadre des buts définis dans le présent règlement peut obtenir une subvention du Fonds. Les propositions de projet, ainsi que les conditions d'obtention de la subvention sont précisées par une ordonnance du Conseil municipal* ». Selon le règlement communal, à l'instar de celui en vigueur à la commune de Court, la population de Moutier peut soumettre des projets aux autorités afin de solliciter une subvention pour des projets particuliers et avec des montants de subvention fixés au cas par cas (voir extrait de texte ci-dessous).

Selon l'article 5 de l'Ordonnance FCEE 2022, alinéa 1, « *la subvention soutient des projets qui apportent une amélioration mesurable entre l'état de départ et l'état final de la réalisation ou de l'achat. Une demande de subventionnement pour un projet entrant dans le cadre des buts définis à l'art. 1 du Règlement FCEE doit être formulée par écrit et adressée à la Délégation à l'Energie via les Services industriels (SIM). Le document fourni donne un aperçu détaillé des montants envisagés et de la plus-value en efficacité énergétique apportée par le projet. La subvention allouée aux projets retenus ne pourra dépasser le budget annuel à disposition. Les montants seront fixés au cas par cas et traités en fonction de la date de réception des dossiers* ».

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions de l'auteur de l'interpellation :

- Il est déjà possible à Moutier de solliciter des subventions d'un montant élevé, d'ailleurs inscrites dans la nouvelle ordonnance FCEE 2023. En référence au label Cité de l'Énergie, celui-ci a été renouvelé à l'automne 2022 pour une durée de 4 ans. Les experts agréés n'ont soulevé aucune interrogation en lien avec des subventions qui seraient jugées trop basses. Au contraire, la reconduction du Label indique clairement que Moutier tient son rôle dans la transition énergétique.
- L'investissement pour des installations photovoltaïques est aujourd'hui rentable en quelques années. Il y aura donc de moins en moins lieu de les subventionner. Toutefois la Municipalité maintient la subvention à Fr. 500.— par installation, dans une limite de 3 à 15 kWc.

Pour rappel, un montant de 0,1 ct/kWh est prélevé sur la vente d'électricité à Moutier pour alimenter le Fonds FCEE, ce qui rapporte environ Fr. 50'000.— chaque année. Des subventions communales sont octroyées à hauteur de Fr. 32'700.— en moyenne par année. De plus, chaque année, Fr. 20'000.— sont prélevés du Fonds afin de financer le mandat destiné à la délégation à l'énergie.

M. Karim Bortolussi, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Je remercie l'auteur de l'interpellation pour sa demande. Pour commencer, et bien tout citoyen peut solliciter la commune pour obtenir une subvention en lien avec des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables. L'Ordonnance relative au Fonds communal pour l'efficacité énergétique répond dans une large mesure à ces besoins. Permettez-moi tout de même la comparaison entre communes n'est pas toujours bonne conseillère. Vous savez ce qu'une commune donne mais vous en savez moins sur les objets pour lesquels elle n'entre pas en matière.

Concernant les montants alloués, nous estimons qu'ils sont tout à fait acceptables. Il faut aussi considérer qu'on ne peut pas comparer les prix appliqués il y a dix ans à ceux d'aujourd'hui nettement avantageux. Par exemple, et dans les conditions actuelles, une

installation photovoltaïque est rentable à court terme, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années encore. Et les tarifs de reprise de l'énergie produite et injectée dans le réseau électrique sont aussi plus élevés et favorisent un amortissement plus rapide des installations. Pour l'heure nous continuons de subventionner ce type d'installations photovoltaïques, mais sachez aussi que certaines communes y renoncent puisque la rentabilité est atteinte de manière tout à fait accélérée ces derniers temps.

J'aimerais encore ajouter que la reconduction du label Cité de l'énergie que nous avons obtenue l'année dernière montre que la Ville de Moutier joue parfaitement son rôle dans la transition énergétique. Maintenant si l'auteur de l'interpellation a d'autres idées d'actions à subventionner, c'est volontiers que le groupe énergie en prendra connaissance et les intégrera le cas échéant dans son ordonnance future.

Quant à l'ordonnance 2023, elle est entrée en force et n'est donc plus modifiable pour l'année en cours. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Karim Bortolussi. M. Léonard Paget vous déclarez-vous satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

De sa place, M. Léonard Paget se déclare satisfait de la réponse donnée.

6. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Mathieu Houmard intitulée : « Végétaliser la place de la gare ! » (No 1783 – IN 507)

Le Conseil municipal répond comme il suit aux questions de l'auteur de l'interpellation :

- Les CFF ont comme projet la mise en conformité LHand (loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées) de la gare de Moutier. Cela comprend principalement les accès aux trains (rampes d'accès et rehaussement des quais) et le renouvellement des voies. Il est également prévu le remplacement du tablier du passage inférieur routier à la rue de l'Est vers l'entreprise Pressor.

Afin de limiter les dérangements aux usagers, ces travaux avaient été prévus initialement en 2022 et 2023, parallèlement aux travaux de rénovation du tunnel ferroviaire du Weissenstein. Ceux-ci étant en attente d'une décision sur un recours à l'adjudication des travaux, les travaux CFF de la gare à Moutier sont actuellement prévus pour 2024 et 2025 (recours toujours pas réglé). Pour sa part, la Municipalité de Moutier a comme projet la requalification des espaces Nord et Sud de la gare.

- La requalification de l'espace Gare-Nord a déjà fait l'objet d'une étude urbanistique de base. Celle-ci a déjà été présentée à plusieurs reprises à la Commission de l'Urbanisme et aux citoyens lors de deux séances publiques, les samedis 7 et 14 septembre 2019 à la Maison prévôtoise. La plupart des nombreux visiteurs était des habitants ou des commerçants du secteur Gare. Ces travaux ne pouvant pas être réalisés en même temps que ceux importants des CFF, pourront donc être exécutés au plus tôt que dès l'année 2026. L'étude définitive du projet de détail sera réalisée par un bureau spécialisé en 2025.

La requalification de l'espace Gare-Sud, nécessitant une étude urbanistique plus approfondie et une procédure beaucoup plus lourde (plan de quartier), sera reprise ultérieurement lors de l'élaboration du nouveau Plan d'aménagement local (PAL), dans le cadre du transfert de Moutier au canton du Jura.

- Comme le montre l'étude de base, les modifications des flux de circulation et la réorganisation du stationnement des bus et taxis amène déjà à la suppression de nombreuses places de parc sur la place de la Gare, qui seront en partie déplacées à l'Est de la Gare. Exceptée la mise en place d'un arbre au centre de la place réaménagée, il paraît difficile de végétaliser davantage ce secteur. Par contre, une allée d'arbres pourra être recrée le long de l'Avenue de la Gare en partie Ouest. La plantation d'autres arbres sur l'espace public ou privé pourra encore être étudiée dans le cadre de l'élaboration du projet final, mais ceci au risque de la suppression d'autres places de parc.

- A ce stade, aucun coût n'a encore été calculé.
- Le projet final devra essayer de répondre au mieux aux attentes et sensibilités de toutes les parties concernées (population, politiques, commerçants, riverains, etc.) et, le cas échéant, des choix politiques devront être arrêtés.

M. Pascal Eschmann, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Ville, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse. Vous avez pu prendre connaissance de la réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Houmard, que je profite au passage de remercier pour sa demande. Cela nous a permis effectivement de faire le point dans ce dossier qui date, comme vous avez pu en prendre connaissance, de quelques années, et qui a dû être reporté dans l'exécution de l'espace Gare-Nord suite à des travaux planifiés par les CFF. Je n'ai rien d'autre de particulier à ajouter à cette réponse, qui me semble complète, et je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci M. Pascal Eschmann. M. Mathieu Houmard vous déclarez-vous satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

De sa place, M. Mathieu Houmard se déclare plutôt satisfait de la réponse donnée.

7. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura

M. Valentin Zuber, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. L'actualité de ce début d'année liée au transfert est marquée par des attermoissements dans le cadre des négociations sur le Concordat. Selon la presse, un désaccord relatif à la péréquation financière expliquerait l'ajournement de la publication du Concordat. Ce texte a beau être très attendu pour déployer sereinement la phase de concrétisation du projet, il doit être consolidé, incontestable et juridiquement irréprochable dans l'intérêt d'un transfert harmonieux. Un état d'esprit de sérénité et de prudence que le Conseil municipal a par ailleurs toujours défendu.

Néanmoins, à ce stade, le seul objectif défendu par le Conseil municipal est le maintien du calendrier, soit un transfert de la commune de Moutier au 1^{er} janvier 2026.

Cet objectif ne semble toutefois pas partagé par tout le monde. En effet, on doit constater et regretter de nouvelles manœuvres à caractère dilatoire. Cette fois, c'est à la probité de la nouvelle cheffe du Département fédéral de justice et police, Madame la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, que certains s'attaquent. Cette volonté de vouloir instiller le doute jusqu'aux plus hautes fonctions de notre pays est au mieux un acte revanchard maladroit, au pire un manque de respect inouï à l'égard du Conseil fédéral et des institutions suisses.

Concernant le dossier des secours, donc le CRISM, la Municipalité de Moutier travaille d'arrache-pied à une solution pragmatique, pérenne et, surtout, élégante. La non-entrée en matière du canton de Berne sur le principe d'un Centre de renfort intercantonal est regrettable et contestable à plusieurs égards. Tout d'abord, et au risque de nous répéter, excusez-moi, il brise l'élan des hommes et des femmes qui assurent les secours dans notre ville et ses alentours avec des compétences, une formation et du matériel de pointe.

Surtout, cette réorganisation unilatérale au 1er janvier 2025 se traduira par un déclassement sécuritaire global jusqu'au transfert. Ce qui contrevient, vous en conviendrez, à la Feuille de route signée par les deux cantons. Si, à minima (et j'insiste là-dessus !), Moutier pourra toujours compter sur ses voisins delémontains, les villages de la Couronne seront quant à eux moins bien lotis puisqu'ils dépendront de Tramelan en cas de gros pépins, comme par exemple les accidents de la route les plus graves.

Après, libre aux autorités de ces communes de se contenter ou non de cette situation. A cet égard, le Conseil municipal a pris connaissance de la décision souveraine de l'assemblée municipale de Perrefitte de maintenir sa collaboration avec Moutier pour les tâches communales qui concernent le feu. Nous mettons et nous mettrons tout en œuvre pour honorer cette sage décision, dans l'intérêt des citoyens des deux communes et de la sécurité publique. Et parfois les mauvaises nouvelles font les opportunités et finalement ce dossier du CRISM pourrait bien se débloquer. Comme cela a été dit, le Conseil municipal travaille actuellement, et très activement, à une solution qui soit élégante et efficace pour la ville de Moutier. Nous y reviendrons.

Ecole secondaire : Le Conseil municipal a bien pris note des votations consultatives par les urnes qui se dérouleront le dimanche 12 mars prochain. Les citoyens des communes concernées seront en effet consultés sur l'opportunité de l'implantation d'une école secondaire dans le Grand Val. Comme vous pouvez le constater, le Conseil municipal reste volontairement discret dans le cadre de cette campagne. Ce vote concerne en effet un choix de société qui appartient aux citoyennes et citoyens des communes voisines de la nôtre et à elles et eux seuls.

Toutefois, plusieurs contre-vérités et allégations pour le moins sujettes à caution, pour utiliser un euphémisme, ont été entendues dans le cadre de ces séances d'information qui se sont déroulées récemment. Alors petite mise au point : non, les membres du Conseil de Ville et les membres du Conseil municipal n'ont rien caché aux communes voisines. L'école secondaire de Moutier restera solidement ancrée à son adresse actuelle, dès que notre ville sera jurassienne ça ne changera rien. Quand bien même certains maires de la couronne voudraient en douter dans le dessein revanchard qui est le leur.

Comme l'a précisé Monsieur le ministre Martial Courtet lors de la dernière séance du Parlement jurassien, la masse critique de notre école secondaire assure sa pérennité avec ou sans les élèves externes, soit dit en passant.

Malgré toute l'amitié que nous portons à la commune de Courrendlin donc, nous pouvons vous assurer qu'aucune tractation secrète n'a eu lieu entre nous dans l'objectif de déplacer nos élèves de l'école secondaire à l'école de Courrendlin comme cela a été entendu. L'école de Moutier est bien à sa place et elle le restera. Je vous remercie toutes et tous de votre attention.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber.

8. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens

M. le Président : Aucune information du Conseil municipal n'a été transmise.

9. Communications

Interventions parlementaires déposées

- Motion de M à V intitulée : « Handicapés même droits » (No 1788 – MO 726)
- Interpellation de M à V intitulée : « Places de parc sur la place du stand » (No 1789 – IN 509)
- Postulat du PSA intitulé : « Pour une meilleure accessibilité des aînés et des personnes à mobilité réduite dans l'espace public » (No 1790 – PO 153)
- Motion du PCSI intitulée : « Retour du marché le vendredi » (No 1791 – MO 727)

10. Questions orales

M. le Président : Quatre personnes se sont inscrites pour les questions orales. M. Jonas Girardin pour le Rauraque.

M. Jonas Girardin : Monsieur le Président, chers collègues. Récemment, nous avons appris, par la voix de la presse régionale, que je salue au passage, que la société qui exploite la Halle des expositions de Delémont allait bientôt cesser ses activités et que le bâtiment serait voué à être démoli. Ainsi, est-ce que la commune, par son délégué à la promotion économique par exemple, envisage-t-elle de s'approcher des différents comités d'organisation des grandes manifestations (Foire du Jura, salon de la formation, Vinorama, etc.) qui s'y tiennent afin de les inciter à organiser leurs événements à Moutier, au Forum de l'Arc ? Puisque dans le nouveau canton du Jura, avec l'arrivée de Moutier, notre grand et fonctionnel Forum de l'Arc semble être, une fois la halle des expositions démolie, le seul lieu du canton adapté à de telles manifestations. D'autant qu'en amont du vote communaliste, le Gouvernement jurassien avait rappelé, dans son message à la population, qu'il souhaitait encourager et développer la création d'un centre de congrès cantonal, associé au Forum de l'Arc, à Moutier. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Jonas Girardin. Pour le Conseil municipal, M. Valentin Zuber.

M. Valentin Zuber : Monsieur le Président. Merci M. Girardin pour votre question tout à fait à propos. Il faut peut-être d'abord préciser que la gestion de la halle du Forum de l'Arc est déléguée par la commune de Moutier à une société anonyme, Forum de l'Arc SA, dans laquelle la commune de Moutier a droit à un représentant, en l'occurrence votre serviteur. Il s'agira donc finalement d'une discussion publique-privée sur les opportunités de faire cela, ce n'est pas une simple décision municipale. Néanmoins je crois qu'on peut dire que la position des autorités de Moutier elle est assez claire, elles souhaitent développer le Forum de l'Arc et évidemment les exemples que vous avez mentionnés sont des grandes opportunités pour nous. C'est la voix que l'on portera au sein de la société Forum de l'Arc, c'est déjà le message qui a été fait passer et sur lequel nous sommes d'accord avec le délégué à la promotion économique que vous avez cité, qui a déjà pris des premiers contacts. Des rencontres sont prévues durant les prochains jours, prochaines semaines, donc si nous pouvons saisir l'opportunité je dirais de faire rayonner encore davantage le Forum de l'Arc à Moutier et d'attirer des événements d'ampleur comme ceux que vous avez mentionnés, évidemment nous allons sauter sur l'occasion. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. M. Girardin êtes-vous satisfait de la réponse qui vous a été donnée ?

Da sa place, M. Jonas Girardin se déclare satisfait de la réponse donnée.

M. le Président : Deuxième personne inscrite pour les déclarations de groupe, M. Grégory Mosimann pour le RPJ.

M. Grégory Mosimann : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le 13 février dernier, le Quotidien jurassien publiait un article intitulé je cite : « Moutier perd encore des habitants ; ça devient un peu mort ». A cette occasion le délégué dont on vient de parler tenait des propos que je qualifierais disons de négatifs pour ne pas dire défaitistes. Et des propos en tout cas qui ne sont pas tout à fait en adéquation avec l'enthousiasme qu'il devrait essayer de générer.

Je voudrais savoir quel est le regard du Conseil municipal sur cet article, notamment sur les propos du délégué à la promotion économique, et puis surtout j'aimerais savoir si le délégué est tenu à un devoir de réserve au moment de communiquer publiquement ? Merci.

M. le Président : Merci M. Grégory Mosimann. Pour le Conseil municipal, M. Valentin Zuber.

M. Valentin Zuber : Merci M. Mosimann pour votre question à laquelle je peux répondre comme suit. Le Conseil municipal ne partage évidemment pas la lecture qui a été faite et les propos qui ont été tenus, qu'on peut juger maladroits et qui sont aussi quelque part sortis de

leur contexte. En tout cas c'est ce qui ressort d'une bonne explication que nous avons eue avec le délégué en question. Donc ces éléments ont été sortis passablement de leur contexte et nous attendons évidemment un discours, comme vous le citez, bien plus fédérateur, bien plus optimiste dans ce genre de fonction. Les employés ont un devoir de réserve effectivement à certains égards. Néanmoins c'est un employé qui est précieux, au travail remarqué, au carnet d'adresses extrêmement bien rempli, et donc on espère que son bilan 2023, que j'aurai l'honneur de faire avec lui, prouvera que Moutier est une ville dynamique et qui attire des événements, des entreprises, comme cela a été mentionné tout à l'heure. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. M. Marcel Winistoerfer.

M. Marcel Winistoerfer : Je remercie mon collègue d'avoir répondu à la question qui a vraiment été posée ici. Plus largement, M. le Président, Mesdames, Messieurs. M. Mosimann vous posez là vraiment une bonne question. Elle va surtout me permettre, au-delà de la réponse qui vous a été donnée par Valentin, de répéter mon attachement inlassable à notre ville, et de partager je l'espère avec vous, une incompréhension récurrente face à de tels propos.

Moutier a perdu quelque cinq cents habitants ces dix dernières années, c'est un fait, je ne le nie pas. Des pertes naturelles, balance entre natalité et mortalité, des départs de déçus du passage de Moutier dans la République et Canton du Jura, des jeunes attirés par les centres urbains, des étrangers qui rentrent au pays, que sais-je encore, bref, il est vrai que pour l'heure les départs sont supérieurs aux arrivées.

À nous autres politiques d'inverser la tendance, du moins pour celles et ceux qui pensent que la hausse du nombre de résidents est toujours synonyme de progrès. Ça c'est encore à démontrer même.

Je peux encore me ranger de ce côté-là, mais pas à n'importe quel prix. Ce pour quoi je veux m'engager, c'est que les gens qui choisissent de vivre ici, y vivent bien, s'y sentent en sécurité, qu'ils profitent de bonnes conditions sanitaires, formatives et économiques, qu'ils puissent s'approvisionner et se distraire suffisamment, bref qu'ils y soient heureux.

Personnellement, je le suis et je suis même certain d'être très chanceux. Je trouve à Moutier à peu près de tout, presque sans brouillard, je m'y sens sûr et s'il me manque un détail, je suis à moins d'une heure des centres de Delémont, de Bienne, de Soleure, de Berne, de Neuchâtel ou de Bâle, à moins de trois heures de ceux de Zürich ou de Genève ou encore à moins de cinq heures de Paris, Milan, Lyon ou Munich.

Alors, oui j'aime Moutier et j'aime y vivre encore bien plus aujourd'hui que je sais que la ville va retrouver tout bientôt sa patrie naturelle. Et je m'étonne autant que vous d'être confronté à des ressentis aussi négatifs que ceux dont vous nous faites l'écho. Je suis étonné et surpris, mais surtout déçu de l'image ainsi véhiculée.

Évidemment, je ne peux pas l'interdire, je ne saurais pas le faire, chacune et chacun a le droit de propager son appréciation et ses idées, mais j'ai le droit aussi de m'insurger contre de telles propagations.

Si je ne pense pas qu'il faille désavouer publiquement ces agissements avec des articles de presse, de plus en les personnalisant, je me dois par contre de les combattre sur le fond. Et c'est vrai que quelque part je compte beaucoup sur les employé(e)s de la commune pour défendre notre ville. Je compte aussi sur vous les représentantes et représentants politiques du peuple pour, chaque fois que l'occasion vous en est donnée, redorer le blason de Moutier.

Vous avez le droit de ne pas être d'accord avec l'action du Conseil municipal, vous avez même le devoir de dénoncer d'éventuelles dérives si vous en constatez, mais vous ne devez pas oublier que vous êtes les premières ambassadrices et les premiers ambassadeurs de notre image.

Alors, je ne vais pas ici et maintenant développer les diverses options stratégiques pour améliorer démographie et image, mais je peux vous certifier que lors de la séance de juin du Conseil de Ville au plus tard, le Conseil municipal vous exposera ses idées concernant ces thèmes lors de la présentation du plan de législature. Nous sommes parfaitement conscients que ces points sont très importants et qu'ils nécessitent un soin particulier. Toutes vos réflexions dans ces domaines seront appréciées. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. M. Mosimann êtes-vous satisfait de la réponse qui vous a été donnée ?

Da sa place, M. Grégory Mosimann se déclare satisfait de la réponse donnée.

M. le Président : Pour la troisième question orale, M. Daniel Heizmann pour le PSA.

M. Daniel Heizmann : Merci M. le Président. Bonsoir à vous toutes et tous. Et bien désolé, ma question partait dans le même sens n'est-ce pas. Mais je veux quand même la poser parce que si on suit notre Président, on va finir par partir avant qu'on ait commencé la séance, tellement ça vient court.

C'est toujours concernant l'article qui a été publié et notre délégué à la promotion économique. On lit dans cet article que le commerce local régresse de manière extraordinaire pense-t-il et que tout cela est dû à la politique, tout cela est dû à la Question jurassienne.

A Orvin, ce n'est pas à Moutier, à Orvin des dons pour soutenir les commerçants. Habitante du village, Diane Lardanchet s'inquiète pour la survie des enseignes locales. En plus de demander aux Orvinois de retourner dans les commerces, elle a lancé une collecte de dons. Vous en conviendrez c'est certainement à cause de la politique et de la Question jurassienne qu'à Orvin ils ont des problèmes.

A Val Birse, ils ont perdu 36 habitants à la fin de l'année passée. Val Birse c'est plus proche, et bien là à coup sûr je vous le dis c'est aussi ça, c'est la politique et c'est bien entendu la Question jurassienne, puisque c'est ça qu'on veut nous faire croire. Et vous avez tous reçu le journal Moutier.ch et si vous avez bien regardé, il y a 100 ans, à Moutier, alors là c'est la catastrophe assurée, on a perdu 250 habitants en deux ans. Et comme nos ancêtres n'étaient pas des sorciers mais étaient des devins, ils se sont dit la Question jurassienne va venir, donc on dégage. Je pense que c'est cela.

Plus sérieusement, j'ai quand même un gros problème avec notre délégué économique. Déjà un je ne comprends pas qu'il n'a pas un devoir de réserve par rapport à sa fonction, et puis l'autre chose qui m'horripile, c'est quel crédit cette personne a quand on écrit de tels propos pour aller à la rencontre d'enseignes ou d'entreprises qui vont venir s'installer ici ? Quel crédit on peut encore donner à une personne qui agit comme ça ? J'aimerais bien savoir qu'est-ce que le Conseil municipal va faire parce qu'à mon avis c'est quelque chose de grave. Je suis d'accord, la presse vous avez peut-être embelli ces propos, je n'en sais rien je n'étais pas là, mais n'empêche qu'il l'a dit. Il l'a fait sentir et ce n'est surtout pas son job. Donc il est payé par la commune, à mon avis il a un devoir de réserve et ce n'est pas logique qu'il se permette de dire des choses comme ça. D'ailleurs je vous le dirais, que dans le privé il ne finissait pas la semaine. Merci pour votre réponse.

M. le Président : Merci M. Daniel Heizmann. Pour le Conseil municipal, M. Valentin Zuber.

M. Valentin Zuber : Le privé n'est pas toujours l'exemple M. Heizmann, vous serez d'accord. Je ne sais pas à quoi répondre, j'ai du mal à cerner la question mais quelque part vous apportez vous-même les réponses, vos questions sont extrêmement éloquentes. Je le répète, bien sûr, tout employé a un devoir de réserve. Le statut du délégué à la promotion économique est un petit peu particulier, un peu hybride, c'est un faible taux sur missions. On fait en fin d'année chaque fois son bilan et donc nous on va juger évidemment sur des aspects extrêmement pragmatiques. Cette communication, je le répète, elle a été malheureuse, elle a été maladroite, et évidemment on ne va pas chez le boucher qui dit que sa viande n'est pas bonne, donc on s'attend à ce que le délégué à la promotion économique dise que sa ville va bien et qu'elle est dynamique, ça fait partie des missions de base. Je le répète c'est un accident, on va mettre ça derrière, sur le compte peut-être de la sortie maladroite et sortie du contexte par la presse, et puis on va juger sur le bilan à venir. On a une période qui s'ouvre, qui est extrêmement intéressante du point de vue économique, avec une relance remarquée. Donc on espère pouvoir surfer là-dessus. On a de très très beaux projets à venir, dont un qui est historique, qui est peut-être le projet du siècle pour la commune de Moutier, qui doit aussi saisir cette opportunité pour développer son tissu économique, se rapprocher du pouvoir décisionnel. C'est ce qu'on a toujours dit, donc on espère absolument surfer là-dessus et sur le point particulier on espère que ça profitera à l'économie prévôtoise. En tout cas nous, au niveau politique, mais aussi au niveau opérationnel avec le délégué à la promotion économique, nous nous battons pour développer cette ville de Moutier.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée quand même pour mentionner un point et donner la position du Conseil municipal sur un élément particulier, c'est la question du commerce local

que vous mentionnez. Je crois que vous avez fait la démonstration parfaite que c'est un problème qui est structurel, c'est un problème qu'on voit partout. On précise qu'il y a peu de temps il y a eu une manifestation en ville de Berne, sous les arcades, des commerçants qui se plaignent des vitrines vides et du fait que le public n'y va pas. C'est peut-être l'endroit le plus commercial de toute la Suisse. Et récemment il y a eu la faillite d'un réseau de commerces local qui a été créé dans le centre-ville de Lausanne, quelque sept enseignes qui avaient été créées pendant le Covid par les autorités, par des grands pourvoyeurs privés, qui a fait faillite. Et effectivement, en ville de Berne et en ville de Lausanne je ne crois pas qu'il y ait un problème lié à la Question jurassienne, en tout cas pas qu'on sache. C'est un problème structurel et posez-vous la question, les habitudes de consommation ont changé. Qui parmi nous achète sur internet et combien achetons-nous sur internet ? Eu égard au volume total des dépenses que l'on fait, c'est quelque chose qui a dû quintupler en 10 ans. Nous ne sommes pas plus de citoyens et nous achetons toujours plus sur internet, donc voilà le problème numéro un à trouver pour le commerce local et pas seulement à Moutier mais à Val Birse, à Orvin, à Bienne, à Lausanne ou à Berne. Et le problème il est absolument partout. Ce qui n'empêche que le commerce local que nous avons à Moutier est de qualité, qu'il faut le privilégier, qu'il faut le développer comme on peut. Il y a de nouveaux modèles d'affaires à trouver et ça c'est le rôle des autorités comme facilitateur pour encourager justement à trouver des modèles d'affaires qui fonctionnent. Je crois qu'on a aussi des commerces florissants, ça ne veut pas dire que tous les commerces de proximité locaux sont condamnés à mort, d'autant plus qu'il y a quand même des tendances de fond ainsi dans la société, surconsommer local, consommer plus proche, et ça c'est peut-être aussi quelques éléments de bonnes nouvelles qui doivent faire que dans cet environnement qui se restructure et qui se transforme, il y a du bon à prendre. C'est le rôle des autorités politiques locales de l'encourager.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. M. Daniel Heizmann êtes-vous satisfait de la réponse qui vous a été donnée ?

Da sa place, M. Daniel Heizmann se déclare satisfait de la réponse donnée.

M. le Président : Dernière personne inscrite au chapitre des questions orales, Mme Pascale Gerber pour Moutier à Venir.

Mme Pascale Gerber : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. J'ai une question toute simple. J'aimerais savoir s'il serait possible que les présidents des diverses commissions se concertent pour les dates parce qu'il est des fois difficile pour nous de nous couper et puis d'être présents à trois ou quatre places en même temps. Nous sommes plusieurs à avoir plusieurs commissions et puis parfois, par exemple, l'urbanisme et les sports et jeunesse, il y a quatre ou cinq dates identiques. Et malheureusement, malgré toute notre bonne volonté, non ne peut pas être à deux places à la fois. Merci.

M. le Président : Merci Mme Pascal Gerber. Pour le Conseil municipal, M. Marcel Winistoerfer.

M. Marcel Winistoerfer : Merci Mme Gerber de poser cette question. Evidemment c'est compliqué de se multiplier ou de se démultiplier pour être à deux séances en même temps. Donc on va essayer d'y voir plus clair, je vais me retourner vers la Chancellerie et on va essayer de définir peut-être des soirées pour certaines commissions fixes, pour que les gens puissent s'y rendre à chacune d'elles. Merci en tout cas de poser la question. On vous répondra le plus tôt possible.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. On m'a également informé que le Conseil municipal avait des réponses à donner concernant des questions orales posées il y a fort longtemps. M. Clément Piquerez.

M. Clément Piquerez : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement M. le Président, je viens enfin ce soir vous apporter les réponses du Conseil municipal aux questions que vous aviez posées lors de la précédente législature concernant les cartes de parage pour les artisans.

Pour rappel, vous aviez posé les questions suivantes : Quelles étaient les raisons de ce changement ? Est-ce que le CAP avait été consulté pour les nouveaux tarifs ? Et est-ce que ces cartes rencontraient le même succès avec ces nouveaux tarifs ?

Les nouveaux tarifs ont été établis en tenant compte de l'augmentation du prix de stationnement en ville. Tarif des horodateurs, autorisations pour les privés et autorisations artisans, et s'inscrit dans les mesures prises pour aider les finances communales. Le prix initial des autorisations était de fr. 100.- par année, soit Fr. 8.30 par mois, pour une utilisation illimitée. Aujourd'hui nous sommes donc à fr. 240.- par an, donc fr. 20.- par mois. Le CAP n'a pas été consulté, le Conseil municipal a pris la décision seul et au niveau des artisans au bénéfice des autorisations, nous comptons une légère diminution des cartes annuelles mais une augmentation des cartes journalières lors des chantiers. Pour rappel le tarif des cartes journalières est de fr. 3.- le ½ jour, fr. 5.- le jour entier et fr. 25.- la semaine. J'espère Monsieur le Président avoir été complet dans mes réponses et je vous remercie pour votre patience.

Je profite d'être à cette tribune pour informer M. Robbiani que nous avons transmis les nombreuses questions que vous nous avez posées lors du dernier Conseil de Ville à Car Postal et nous reviendrons avec des réponses lors d'une prochaine séance. Merci pour votre attention.

M. le Président : Merci M. Clément Piquerez. Je suis satisfait des réponses qui ont été fournies. Le point des questions orales est terminé, nous passons au point 11, divers.

11. Divers

M. le Président : M. Stéphane Girardin.

M. Stéphane Girardin : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, M. Pellaton. Je viens vers vous aujourd'hui pour répondre à votre question concernant le prix du camion électrique.

Le Service des Travaux publics peut fournir les renseignements suivants : Pour rappel, le Conseil de Ville, en date du 21 septembre 2021, a validé le remplacement du véhicule de ramassage des déchets en libérant un montant indexable de CHF 775'000.00 HT.

Le montant, selon le contrat et payé par la Municipalité, se monte à CHF 754'179.00 HT soit CHF 20'821.00 HT de moins que le montant disponible.

Je profite de votre attention pour répondre à quelques rumeurs qui arrivent jusqu'à nos oreilles. Le nouveau camion de ramassage des déchets électrique a été mis en fonction à la mi-novembre 2022 et donne actuellement entière satisfaction à ses utilisateurs. À titre d'information, la capacité électrique restante après une journée d'utilisation se situe entre 25 et 30%. Nous retenons votre attention sur le fait que nous avons gardé l'ancien véhicule comme préconisé dans le rapport au Conseil de Ville afin de garantir une certaine flexibilité. De ce fait, et afin de le garder opérationnel à tout instant, il est nécessaire de le faire fonctionner 2 à 3 fois par mois en effectuant une journée de ramassage standard. C'est donc pour cette raison que vous le verrez encore sillonner nos rues et non car notre nouveau compagnon nous fait défaut.

Concernant la réponse à M. Heizmann avec la problématique de dépôts de déchets illégaux, je tiens à vous informer que nous sommes actuellement en collaboration avec la Police administrative afin de mettre en place une mesure de répression efficace. Je vous tiendrai au courant dès que cela se concrétisera. Merci pour votre attention et bonne soirée à toutes et tous.

M. le Président : Merci M. Stéphane Girardin. Nous passons donc au point Divers. Personne ne s'est inscrit dans les divers. Personne ne souhaite s'exprimer.

Nous avons terminé notre ordre du jour, je vous souhaite une excellente soirée, vous remercie pour votre participation et la séance est close à 20 h 18. Merci et bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20 h 18

Au nom du Conseil de Ville

Le Président :

Le Chancelier

J. Berthold

C. Vaquin